



Siège social : 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur – Tél : 0476.906.365

Site : <http://www.iddweb.eu/> – E-mail : philippe.defeyt@skynet.be

Brève de l'IDD n°60 (07.04.22)

La proportion de salarié.e.s du secteur privé en incapacité primaire ou en invalidité

Habitué que nous sommes à (souvent) raisonner de manière binaire, on en oublie qu'on peut avoir plus d'un statut socio-économique en même temps.

C'est le cas pour l'incapacité primaire et l'invalidité (maladie d'un an ou plus) ; on peut en effet avoir un contrat de travail – et donc être considéré statistiquement avec un emploi – et être malade indemnisé par une mutuelle pour une période plus ou moins longue ; rappelons à cet égard que, pour les salarié.e.s du secteur privé, l'employeur continue à payer le salaire pendant une période variable suivant le statut (pour quelques explications voir [ici](#)) avant que la personne malade ne soit indemnisée par la sécurité sociale.

Il y a plusieurs raisons pour s'intéresser à l'évolution du nombre de personnes "absentes" :

- l'impact sur les dépenses de la sécurité sociale ;
- l'impact sur l'organisation du travail et la capacité de production ; il est évident qu'un certain nombre de personnes absentes (totalement ou partiellement) pour maladie doivent être remplacées ; tant qu'elles ne le sont pas ou si elles ne sont pas, il y a un impact sur la charge de travail des collègues ;
- l'impact sur l'interprétation de diverses statistiques comme, par exemple, la productivité par tête ou le taux d'emploi.

L'analyse qui suit s'intéresse à la population salariée (concept : emploi intérieur) du secteur privé âgée de 18 à 64 ans sur la période 2005-2019 (cette période est celle des données disponibles dans la [Banque Carrefour de la Sécurité Sociale](#)).

Les personnes absentes du travail considérées le sont pour une des raisons suivantes :

- celles dont la rémunération est assurée par une mutuelle pour maximum un an, à savoir les personnes
 - en congé de maternité, d'adoption et de paternité
 - éloignées du travail
 - en incapacité primaire pour cause de maladie (après la période prise en charge par l'employeur)
- celles en invalidité (plus d'un an de maladie).

*

*

*

Le tableau suivant détaille la population en incapacité ou en invalidité suivant l'existence ou pas d'une autre position socio-économique (les nombres sont arrondis à la centaine).

Ce tableau innove dans la mesure où, bien évidemment, il englobe l'ensemble des personnes qui bénéficient d'une indemnité de la mutuelle (pour incapacité primaire ou pour invalidité) mais qu'il tient compte aussi des travailleurs statutaires dans le secteur public qui sont dans une situation

semblable ; on rappellera à cet égard que le traitement des statutaires malades est assuré par l'employeur public ; pour le secteur public, le nombre de personnes statutaires concernées est estimé. NB : L'annexe donne le tableau équivalent sans ces estimations, donc pour les seules personnes indemnisées par une mutuelle.

Personnes en incapacité primaire ou en invalidité – répartition en fonction du statut socio-économique dont les salarié.e.s du secteur privé – estimations pour les travailleurs statutaires – 18-64 ans – 2019

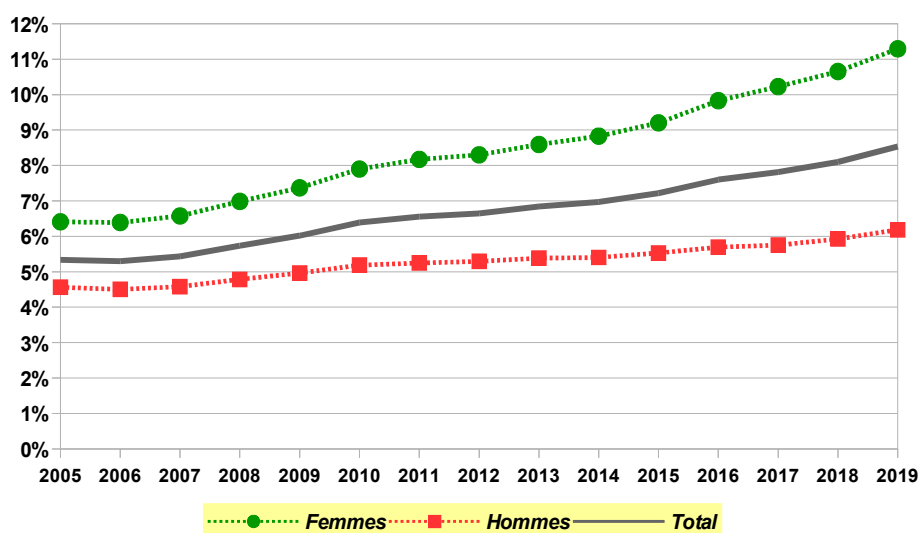
	Femmes	Hommes	F + H
Incapacité primaire			
Incapacité sans autre position socio-économique	19.700	15.200	34.900
Incapacité avec une autre position socio-économique*	108.000	66.800	174.800
Total	127.800	81.900	209.700
<i>dont salarié.e.s du secteur privé</i>	<i>70.400</i>	<i>43.400</i>	<i>113.900</i>
en % du total	55,1%	53,0%	54,3%
Invalidité			
Invalidité sans autre position socio-économique	141.500	111.100	252.500
Invalidité avec une autre position socio-économique*	121.400	85.900	207.300
Total	262.800	197.000	459.800
<i>dont salarié.e.s du secteur privé</i>	<i>77.200</i>	<i>51.500</i>	<i>128.700</i>
en % du total	29,4%	26,1%	28,0%

* dont salarié.e.s et statutaires du secteur public (e)

Les salarié.e.s du secteur privé "absent.e.s" représentent 54% des personnes en incapacité primaire et 28% des personnes en invalidité.

Le graphique suivant montre une croissance tendancielle de la proportion de salarié.e.s du secteur privé en incapacité primaire ou en invalidité, qui passe d'environ 5% à 9% entre 2005 et 2009 ; cette proportion est plus élevée pour les femmes et elle augmente proportionnellement plus chez les femmes ; en 2019, plus de 11% des salariées du secteur privé sont en incapacité primaire ou en invalidité.

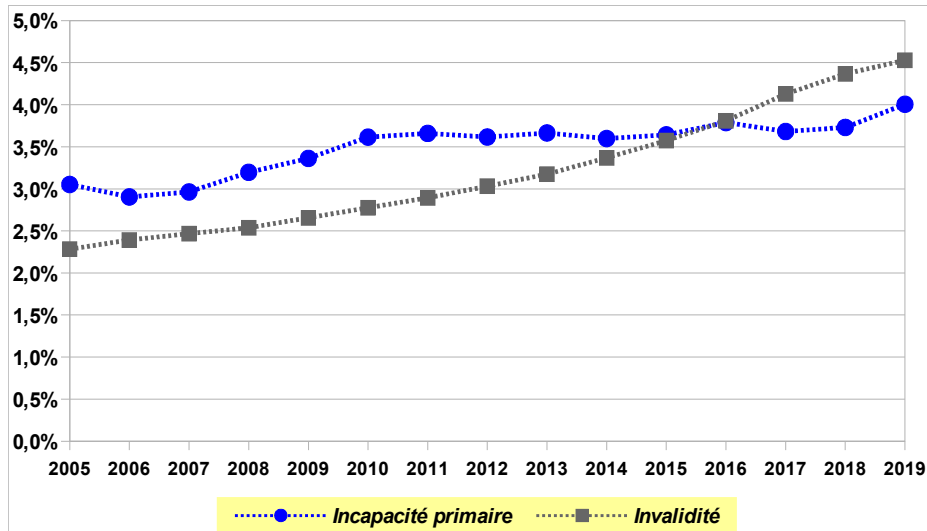
Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire ou en invalidité – secteur privé – 18-64 ans Femmes, Hommes et Total



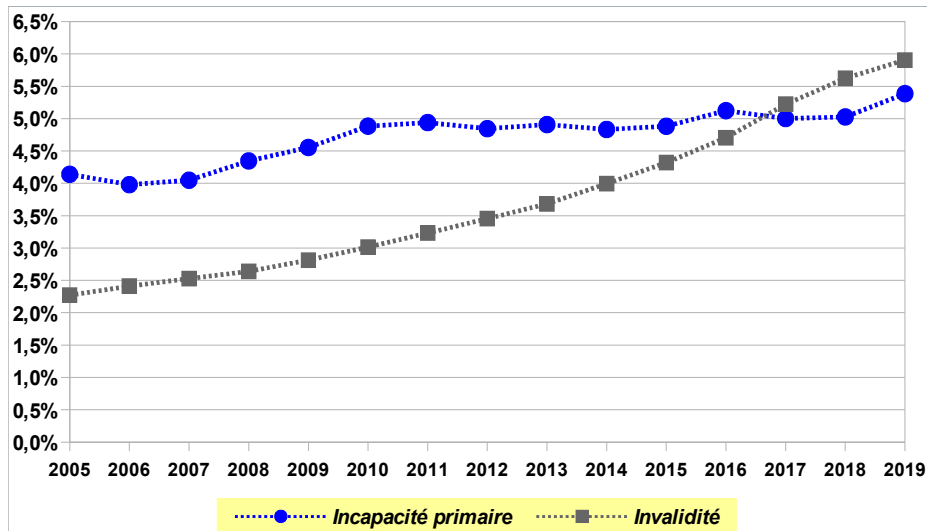
Les graphiques de la page suivante détaillent les évolutions par genre des personnes en incapacité primaire et en invalidité ; deux observations majeures

- la proportion de femmes en invalidité a dépassé celle des femmes en incapacité primaire en 2017 ; pour les hommes c'est en 2012 que le dépassement a eu lieu ;
- pour les femmes comme pour les hommes la proportion de salarié.e.s en incapacité primaire est restée plus ou moins stable entre 2010 et 2018.

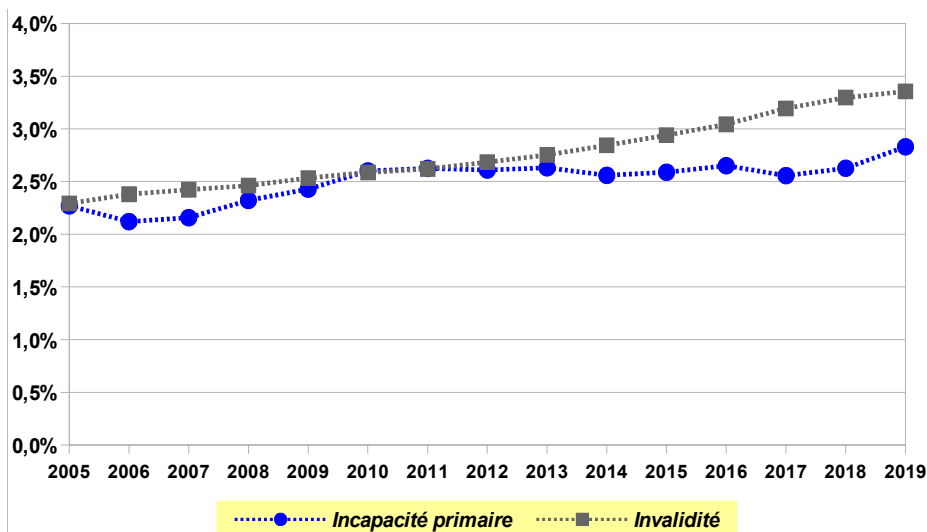
Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire et en invalidité – secteur privé – 18-64 ans – **F + H**



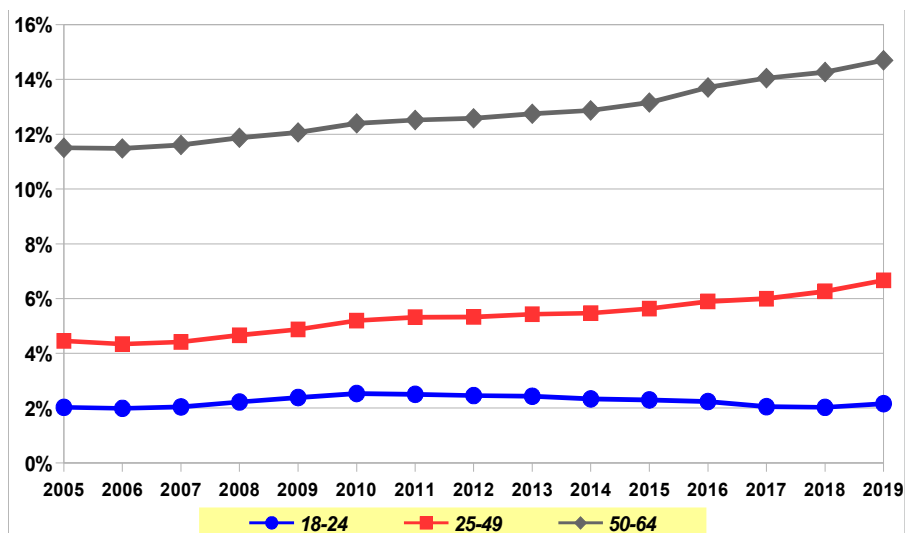
Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire et en invalidité – secteur privé – 18-64 ans – **Femmes**



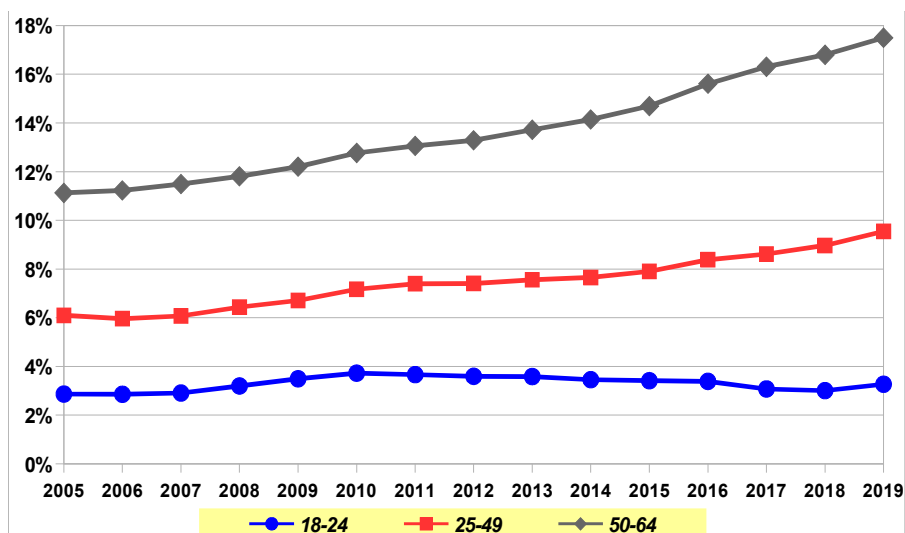
Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire et en invalidité – secteur privé – 18-64 ans – **Hommes**



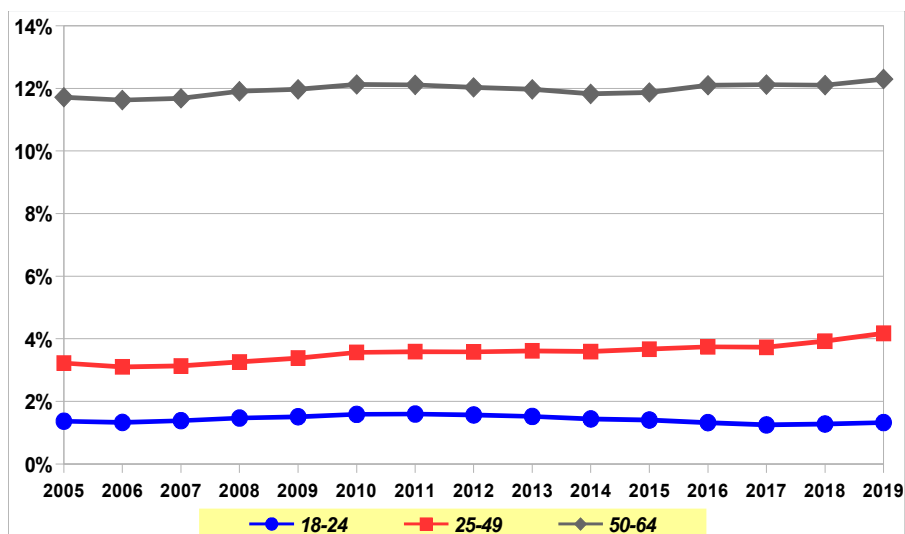
Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire **ou** en invalidité – secteur privé – par catégorie d'âge – **F + H**



Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire **ou** en invalidité – secteur privé – par catégorie d'âge – **Femmes**



Pourcentage de salarié.e.s en incapacité primaire **ou** en invalidité – secteur privé – par catégorie d'âge – **Hommes**



Les graphiques de la page précédente détaillent les évolutions de la proportion de salarié.e.s en incapacité primaire ou en invalidité par catégorie d'âge et par genre. Si, pour les hommes, les proportions par âge bougent relativement peu, on constate au contraire une très forte augmentation chez les femmes de 50 à 64 ans, où la proportion des salariées absentes pour raisons de santé ou assimilées passe de 11% à 17% entre 2005 et 2019.

Le tableau suivant indique les glissements sectoriels entre 2010 et 2019. Trois conclusions majeures :

- le secteur Santé et social représente en 2019 à lui seul plus de 25% des situations d'incapacité et d'invalidité, alors qu'ils représente 16% de l'emploi ;
- c'est dans le secteur Santé et social que les taux d'incapacité et les taux d'invalidité sont les plus élevés, en 2010 comme en 2019 ;
- on notera aussi le doublement du taux d'invalidité dans le secteur des Autres services.

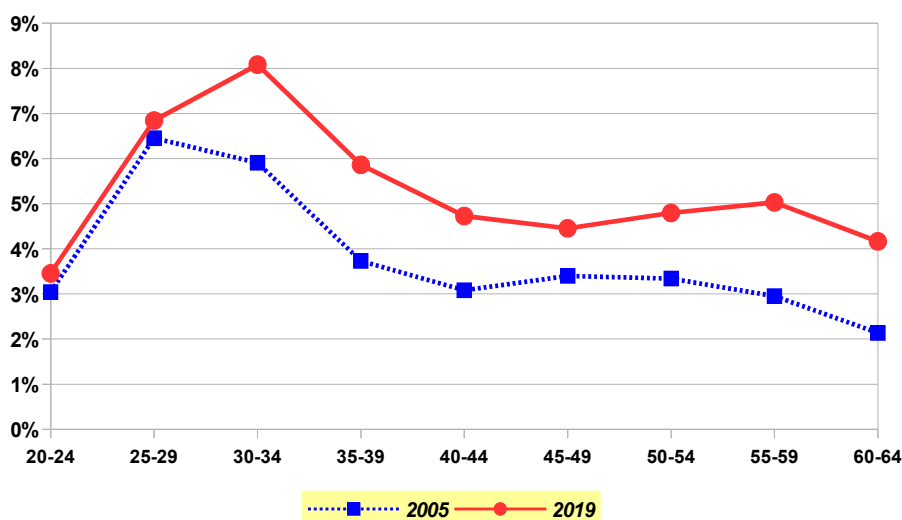
Répartition sectorielle de l'incapacité et de l'invalidité – Salarié.e.s du secteur privé – 2010 et 2019

	Répartition emploi		Répartition incapacité		Répartition invalidité		Taux d'incapacité		Taux d'invalidité	
	2010	2019	2010	2019	2010	2019	2010	2019	2010	2019
Agriculture, bois, pêche	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	2,7%	2,6%	2,0%	2,6%
Industrie	20,8%	17,8%	18,0%	15,6%	21,4%	15,6%	3,1%	3,5%	2,9%	4,0%
Construction	8,1%	7,1%	8,2%	6,5%	12,2%	7,9%	3,7%	3,7%	4,2%	5,0%
Commerce	18,4%	17,3%	15,9%	16,1%	15,5%	15,4%	3,1%	3,7%	2,3%	4,0%
Transports	4,8%	5,1%	5,1%	5,0%	4,4%	4,5%	3,9%	3,9%	2,6%	4,0%
Horeca	3,9%	3,9%	3,4%	3,2%	2,9%	3,3%	3,2%	3,2%	2,1%	3,8%
Assurance et finance	5,0%	4,1%	3,3%	3,0%	4,3%	3,0%	2,4%	2,9%	2,4%	3,3%
Edition, informatique, etc.	2,8%	3,2%	1,4%	1,6%	0,8%	0,9%	1,9%	2,0%	0,8%	1,3%
Santé et social	15,5%	16,2%	26,4%	26,3%	24,0%	27,5%	6,2%	6,5%	4,3%	7,7%
Autres services	20,3%	24,8%	17,9%	22,4%	14,1%	21,7%	3,2%	3,6%	1,9%	4,0%
Total Résultat	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	3,6%	4,0%	2,8%	4,5%

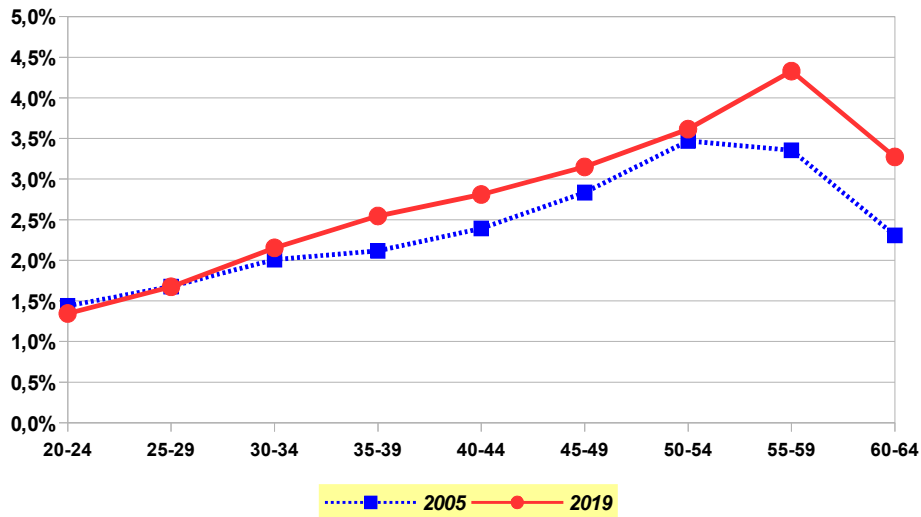
Les graphiques qui suivent montrent, pour les femmes et les hommes, les taux d'incapacité et d'invalidité par catégorie d'âge, en 2005 et 2019. Entre 2005 et 2019,

- chez les femmes, le taux d'incapacité primaire augmente relativement fort à 30-34 ans, reflétant par là (notamment) le décalage de l'âge médian de la première naissance ;
- chez les hommes, le taux d'incapacité primaire augmente significativement au-delà de 55 ans ;
- chez les femmes, le taux d'invalidité augmente quasiment à tous les âges ;
- chez les hommes, le taux d'invalidité varie peu par âge, sauf chez les 60-64 ans où il baisse.

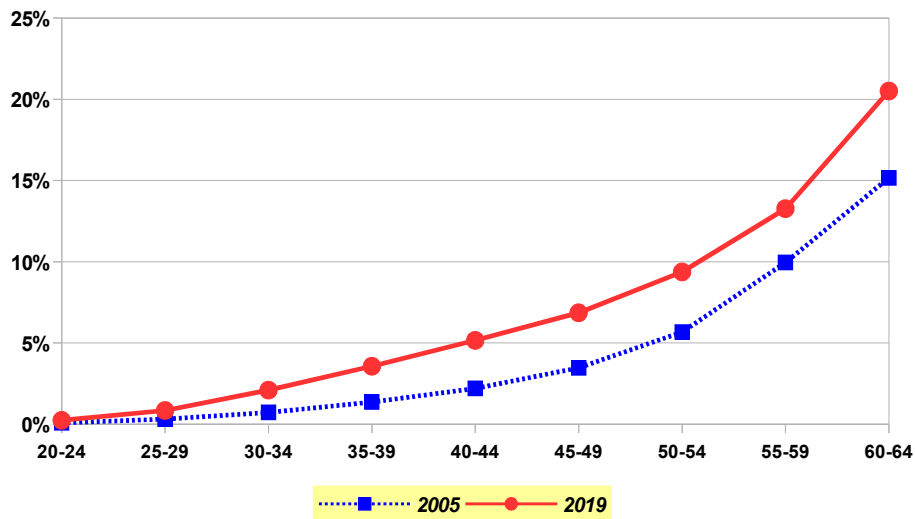
Taux d'incapacité primaire – femmes – par âge – 2005 et 2019



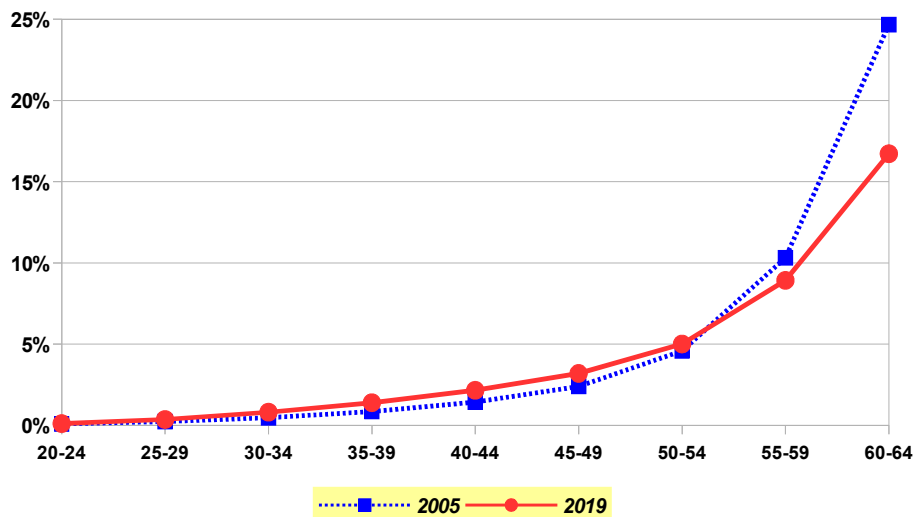
Taux d'incapacité primaire – hommes – par âge – 2005 et 2019



Taux d'invalidité – femmes – par âge – 2005 et 2019



Taux d'invalidité – hommes – par âge – 2005 et 2019



Annexe

Personnes en incapacité primaire ou en invalidité – répartition en fonction du statut socio-économique
dont les salarié.e.s du secteur privé – **personnes indemnisées par une mutuelle** – 18-64 ans – 2019

	Femmes	Hommes	F + H
Incapacité primaire			
Incapacité sans autre position socio-économique	19.664	14.960	34.624
Incapacité avec une autre position socio-économique	94.503	56.271	150.774
Total	114.167	71.231	185.398
<i>dont salarié.e.s du secteur privé</i>	70.448	43.442	113.890
en % du total	61,7%	61,0%	61,4%
Invalidité			
Invalidité sans autre position socio-économique	140.000	110.320	250.320
Invalidité avec une autre position socio-économique	109.690	75.790	185.480
Total	249.690	186.110	435.800
<i>dont salarié.e.s du secteur privé</i>	77.210	51.490	128.700
en % du total	30,9%	27,7%	29,5%

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et ONSS – Calculs et estimations : IDD